



Syndicat national des cadres, maîtrise et techniciens des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Martine LABORIE

Section syndicale CGC CMA

## COMPTE RENDU

### DE LA REUNION DU PERSONNEL CEPAL DU 14 MARS 2018

Le vendredi 9 mars 2018, l'ensemble du personnel apprend qu'une réunion du personnel CFA est programmée le 14 mars 2018. Cette réunion fait suite à la convocation de M. RIMET – directeur CFA – le 8 mars 2018 auprès de la direction CMA 54 et de la tutelle M. THOR.

Cette réunion du 14 mars ne proposait aucun ordre du jour préalablement établi. Interrogeant M. RIMET directeur du CFA, sa réponse a été la suivante : (cf mail du 14 mars à 11h21) :

- « Pour vous faire un CR de l'entretien que j'ai eu avec MM. DAUL, SIMON et THOR. Ce sera un moment d'échanges ».

La réunion commence par la prise de parole de M. Rimet, directeur. En effet, celui-ci explique que suite à un contact de Mme Laborie (Déléguée syndicale) auprès de M. Thor - tutelle :

- « Madame Laborie accuse les professeurs de pratiques, elle dit que les professeurs de pratiques volent la marchandise, qu'ils se paient ainsi la classe 2 ».

De plus, Mr Rimet a ajouté que notre tutelle Mr Thor devait rendre compte au Préfet de Région sur la gestion des matières premières au CFA, que des poursuites juridiques pouvaient avoir lieu à l'encontre de certains. M. Rimet a précisé que le CEPAL était un établissement public et qu'à ce titre, il fonctionnait avec de l'argent public.

Cette entrée en matière délibérément annoncée par le directeur du CFA a mis en porte-à-faux une déléguée syndicale et néanmoins collègue, déclenchant une forme de lynchage et de vindicte de l'équipe visée par ces propos, Se sont ajoutées à ces invectives Mme Picaudé –secrétaire et conjointe du directeur du CFA, ainsi que de Mme Lhuillier - agent administratif.

Cette première tirade a donc été l'évènement déclencheur d'une salve d'agressivité verbale, d'un lynchage public, de menaces proférées à l'encontre de Mme Laborie – déléguée syndicale.

Malmenée, maltraitée, montrée du doigt, invectivée, Mme Laborie a été la cible d'une malveillance organisée lors d'une réunion soit disant professionnelle.

Toute la réunion, dite de service a laissé libre cours, à l'agression collégiale de ces agents de la Déléguée Syndicale.

Messieurs Walzer et Virag, les professeurs de pratiques en pâtisserie n'ont eu de cesse d'injurier Mme Laborie, la menaçant d'agressions physiques tout en l'agressant verbalement durant la réunion.

Dans un second temps, le directeur du CFA a lancé un appel au personnel en demandant que lui soit signalé toutes manipulations suspectes des marchandises. Mr le directeur a ainsi fait part de sa suspicion de vol.

Mr Rimet a également précisé que les professeurs de pratiques bénéficiaient de l'autorisation du Président de la CMA 54 M. Daul pour utiliser les laboratoires les WE et vacances à titre personnel.

Le directeur du CFA qui a lancé l'équipe pédagogique et administrative sur ce sujet syndical, n'a pas géré cette situation de conflit traumatisante, ce harcèlement collectif. Le but de cette réunion était très clairement la mise à mort de la déléguée syndicale CGC CMA.

**Cette réunion de personnel n'a fait place à aucun autre sujet professionnel, pédagogique et organisationnel, sujets qui auraient dû être à l'ordre du jour d'une réunion de travail digne de ce nom.**

Acculée, menacée Mme Laborie a pris congé 1h10 après ce mitraillage d'insultes, de reproches et de malveillances.

Le syndicat CGC CMA a demandé un compte rendu de cette réunion auprès de la Direction CMA 54. A ce jour, celle-ci ne la toujours pas fourni. Cette action rentre dans le cadre des Risques Psycho-Sociaux, le médecin du travail en sera informé.

Martine LABORIE –

Déléguée Syndicale CGC CMA

Copie à :

- M Jean-Luc MARX – Préfet de Région
- Direction CMA 54
- Direction de la Direccte M. OSTER
- Médecin du travail : Dr AUBREGE
- Inspecteur du travail M. MATHIEU
- Bureau national CGC CMA
- UD CFE CGC
- UR CFE CGC